

223C1638  
FR0012435121-FS0788

17 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ELIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2023, la société Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 octobre 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Prédica et CACEIS qu'elle contrôle, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société ELIS et détenir indirectement 93 500 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 0,04% du capital et 0,03% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Prédica	0	0	0	0
CACEIS	93 500	0,04	93 500	0,03
<b>Total Crédit Agricole S.A.</b>	<b>93 500</b>	<b>0,04</b>	<b>93 500</b>	<b>0,03</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIS hors marché<sup>2</sup>.

À cette occasion, la société Prédica a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 233 287 849 actions représentant 278 716 255 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqués de la société ELIS des 9 et 11 octobre 2023.